

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

À cette séance ordinaire tenue le 9^e jour d'avril 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-04-09-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-04-09-057

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Diverses questions sont posées relativement au projet de règlement 168-2018.

2018-04-09-058

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 avril 2018 au montant de 733 749.52 \$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Mars 2018

| # | Fournisseurs | Montant |
|----------|---|----------------|
| 1 | Hydro-Québec | 12 882.94 \$ |
| 2 | Telus | 1 253.42 \$ |
| 3 | Telus Mobilité | 30.73 \$ |
| 4 | Xittel (internet) | 91.93 \$ |
| 5 | Shaw direct, coupole quilles, Loisirs | 45.98 \$ |
| 6 | Xplornet, Aq.SC et Aq.PM | 257.52 \$ |
| 7 | Visa Desjardins, registre foncier | 7.00 \$ |
| 8 | Énergies Sonic, huile chauffage garage mun.: 2407.61\$ caserne, incendie: 1046.80\$ | 3 454.41 \$ |
| 9 | Salaires nets des Élus, mars | 2 478.88 \$ |
| 10 | Salaires nets des Employés, mars | 21 342.48 \$ |
| 11 | Salaires nets des Pompiers, février, gardes-entretiens, pratiques, prévention, sortie: Aucune, travail administratif: Patrick Auger: 32½hres, Mathieu Champagne: 3½hres | 2 791.87 \$ |
| 12 | Ministère du Revenu du Québec, remise mars | 10 447.60 \$ |
| 13 | Receveur Général du Canada, remise mars | 4 038.14 \$ |
| 14 | REER, cotisations mars | 2 336.60 \$ |
| 15 | Financière Manuvie, ass. collective, mars | 2 480.31 \$ |
| 16 | Canadien National, février | 496.00 \$ |
| 17 | Postes Canada, éclaireur avril: 120.19\$, avis d'ébullition prévention Aq.SC: 106.36\$, levée d'avis d'ébullition Aq.SC: 106.36\$, timbres: 300.\$ | 632.91 \$ |
| 18 | Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur avril | 764.90 \$ |

| | | |
|----|---|---------------|
| 19 | Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt Rue des Moissons | 3 507.65 \$ |
| 20 | Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 1998.25\$, remboursement Capital: 44200.00\$ sur emprunt Assainissement | 46 198.25 \$ |
| 21 | Caisse Desjardins, intérêts sur emprunt: 2915.90\$, remboursement Capital: 20500.\$ sur emprunt règlement #161 et #101-2010 | 23 415.90 \$ |
| 22 | Club de Gymnastique Les Gymnatech, 1er vers. cours 12-02 au 30-04, Loisirs | 405.00 \$ |
| 23 | Chambre de Commerce Secteur Ouest de Portneuf, cotisation 01-03-18 au 28-02-19 | 229.99 \$ |
| 24 | Les Rendez-Vous Culturels St-Casimir, commandite pour FFPE, rés: 2018-02-12-025 | 750.00 \$ |
| 25 | FQM facturation Dicom janvier | 161.79 \$ |
| 26 | 134619 Canada Inc. (Albert Tessier) contrat chemin d'hiver 4ième vers. saison 2017-2018 | 26 674.20 \$ |
| 27 | Roland Sauvageau, Louise Barette, compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC Rés: 2017-10-12-216 | 3 875.00 \$ |
| 28 | Camille Tessier, Yves Tessier, compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC. Rés: 2017-10-12-216 | 2 821.00 \$ |
| 29 | Réal Boucher, compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC Rés: 2017-10-12-216 | 1 647.60 \$ |
| 30 | Yves Marcotte, Stéphane Perron, compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC. Rés: 2017-10-12-216 | 592.80 \$ |
| 31 | Paul Trottier compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC. Rés: 2017-10-12-216 | 1 290.60 \$ |
| 32 | Denis Lachance, compensation monétaire servitude pour nouvelle conduite d'adduction Aq.SC. Rés: 2017-10-12-216 | 1 015.40 \$ |
| 33 | Cribtec Inc. Décompte #6, Mise aux normes eau potable Aq.PM rés: 2018-03-12-054, Subv. FEPTU | 164 158.85 \$ |
| 34 | Nordmec Construction Inc. Paiement #2, travaux correctifs désinfection usine filtration Aq.St-Casimir, résol: 2018-03-12-053: 298,182.98\$. Paiement #3 travaux correctifs désinfection usine filtration Aq.SC.: 14732.33\$, TECQ 14-18 | 312 915.31 \$ |
| 35 | Fabrique de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus, 1 billet pour campagne de charité 2018 pour Église St-Casimir | 50.00 \$ |
| 36 | Comité St-Casimir 2000 Inc. Subvention couches lavables rés: 2010-11-08-254 | 150.00 \$ |
| 37 | Remboursements d'inscriptions cours d'Anglais à 13 participants, Loisirs | 797.50 \$ |
| 38 | Marché Thibault, Mun.: 27.74\$, Loisirs: 141.19\$ | 168.93 \$ |
| 39 | Bélangier Sauvé, Avocats. Honoraires professionnels sur consultations générales | 1 652.57 \$ |
| 40 | 9228-5931 Québec Inc. (SBM) Location copieur 21-04 au 20-07-18 | 425.40 \$ |

| | | |
|----|--|--------------|
| 41 | Buro-Plus, fournitures de bureau et papeterie | 360.33 \$ |
| 42 | SNC Lavalin, Hon. Profess. Plan d'intervention Aq.SC et Aq.PM.: 833.57\$ Réf. Résol: 2017-03-13-063, TECQ 14-18. Hon. Profess. Plans, devis et certificat d'autorisation Aq.SC pour projet: Prolongement Aq.SC: 839.32\$.Résol.: 2016-07-11-142 (Revenus: 383.21\$ Mun. St-Thuribe) | 1 672.89 \$ |
| 43 | Régie Régionale de Gestion des matières résiduelles de Portneuf, quote-part 2ième vers. | 40 376.21 \$ |
| 44 | ULS. Adhésion table des directeurs de loisirs de la MRC de Portneuf, Loisirs | 91.98 \$ |
| 45 | Ébénisterie Bayart Inc. (Baytech) kit caméra, loisirs | 615.12 \$ |
| 46 | Pharmacie St-Casimir, 1 chocolat Pâques pour Fête de Pâques, Loisirs | 10.34 \$ |
| 47 | Isabelle Gaudet, initiation au maquillage activité semaine de relâche, Loisirs | 170.00 \$ |
| 48 | Champagne & Matte, arp. Géom. Dossier Rivière Blanche Ouest | 1 092.27 \$ |
| 49 | Salon de Quilles Portneuf Inc, machine à huiler les allées de quilles, Loisirs, Résol.: 2018-03-12-044 | 1 724.63 \$ |
| 50 | Isabelle Lavallée, remboursement activité extérieure cours musique batterie Alek, 15 cours à 4.\$, Loisirs | 60.00 \$ |
| 51 | BFT Bowling, poulies pour cordes quilles, Loisirs | 88.27 \$ |
| 52 | Graphicolor, 500 dépliants pour un séjour découverte St-Casimir | 130.21 \$ |
| 53 | Morgan Communications Inc. Guide des Loisirs printemps-été 2018, Loisirs | 628.41 \$ |
| 54 | Marie Bélisle, cours d'Anglais octobre 2017 au 12 mars 2018, Loisirs | 1 496.30 \$ |
| 55 | CNESST, avis de cotisation 2018 | 52.81 \$ |
| 56 | Cegertec, hon. Prof. Surveillance des travaux correctifs de la désinfection de l'eau usine Aq.SC. Rés: 2017-10-23-220, TECQ 14-18. | 2 430.34 \$ |
| 57 | Godin Station Service, essence Mun. | 460.40 \$ |
| 58 | Garage Conrad Audet, Mun.: 577.72\$, Incendie: 126.03\$ | 703.75 \$ |
| 59 | Trophées Danielle Enr. Accessoires, incendie | 112.69 \$ |
| 60 | Centre Mécanique AGH Inc. 2 détecteurs de monoxyde de carbone caserne incendie ,plan santé: 124.06\$, réparation et entretien camion incendie Ford, unité 1013: 2060.88\$, réparation et entretien camion incendie Freightliner, unité 413: 1048.71\$ | 3 233.65 \$ |
| 61 | L'Arsenal Équipements Incendies, 4 ensembles Bunker, incendie | 7 500.69 \$ |
| 62 | Chem Action, pompe doseuse usine filtration Aq.SC | 2 391.48 \$ |
| 63 | Véolia, produits chimiques Aq.SC: 534.41\$, Aq.PM: 100.98\$ | 730.54 \$ |
| 64 | Sports Plus St-Casimir, pièces pour balai mécanique Mun.: 504.53\$, fusible salle de quilles Loisirs: 4.49\$ | 509.02 \$ |
| 65 | DMP Lavage Pression, déglçage de canalisation rue Baribeau | 114.98 \$ |

| | | |
|----|--|----------------------|
| 66 | Électro-Paul Inc., lampe et main d'œuvre lumière extérieure caserne incendie: 94.34\$, changer chauffrette 600v. Salle de quilles, travail sur contrôleur de charge, chauffage local Age d'Or, Loisirs | 3 162.19 \$ |
| 67 | Wolseley, asphalte 189x30kg | 1 847.08 \$ |
| 68 | Alexandre Paquin, remb. Fact. Co-Op, bottes de travail | 150.00 \$ |
| 69 | André Filteau, frais déplacements 29 mars St-Ferréol-les-Neiges, CAMF, 270km à 0.40 | 108.00 \$ |
| 70 | Richard Équipement, cartouches d'encre bibliothèque | 234.52 \$ |
| 71 | Co-Op Univert, Mun.: 160.31\$, Loisirs: 859.52\$, Incendie: 394.68\$ (incluant 25 détecteurs de fumée: 372.80\$) | 1 414.51 \$ |
| 72 | Courrier de Portneuf, publicité Festival de Films de Portneuf | 413.91 \$ |
| 73 | Les Éditions FD, renouvellement mises à jour code civil | 102.90 \$ |
| 74 | Maheu, Maheu, entente de gestion parasitaire salle paroissiale avril 18 à avril 19, Loisirs | 502.51 \$ |
| 75 | Groupe Environnex, analyse d'eau potable et usées | 319.23 \$ |
| | | |
| | TOTAL DU MOIS: | 733 749.52 \$ |
| | | |
| | Municipalité: | 705 134.48 \$ |
| | Loisirs: | 12 440.94 \$ |
| | Incendie: | 16 174.10 \$ |

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour d'avril 2018.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablou nous informe qu'elle participe au conseil d'administration de l'OMHGP et qu'il y a actuellement un (1) logement de libre à l'OMH de Saint-Casimir. Par la suite, elle invite la population à venir assister aux activités du FFPE. Elle exprime sa fierté à la suite du reportage diffusé par Radio-Canada, lequel a mis la municipalité en valeur. Elle souligne au passage la présence de M. Jean Lemire et du préfet de la MRC, M. Bernard Gaudreau lequel viendra partager sa vision du développement harmonieux du territoire. Nous apprenons que la marraine du FFPE, Mme Geneviève Bilodeau, présentera vendredi le 20 avril à 19h30 son tout

premier documentaire en compagnie du coréalisateur M. Patrick R. Bourgeois. Elle revient par la suite sur l'OMHGP pour nous informer qu'il y aura une période de flottement le temps que la nouvelle structure soit mise en place. De plus, Mme DuSablou nous indique qu'elle est membre du comité de sélection pour les nouveaux occupants et que la municipalité doit contribuer pour 10% au déficit annuel. En ce qui regarde sa participation au conseil d'administration, elle nous indique que le poste pour le secteur ouest (St-Ubalde/St-Casimir/St-Marc) est occupé par Mme Sylvianne Cauchon de St-Ubalde. En terminant, elle nous informe que la culture du cannabis ne sera pas permise dans un OMH ou sur le terrain de celui-ci et ce, malgré un avis juridique favorable en ce sens. En effet, le conseil de l'OMHGP a pris position sur ce sujet laquelle s'est traduite par un refus de permettre la culture de cette plante.

Monsieur André Filteau nous informe qu'il a participé récemment à une rencontre du Carrefour action municipale et famille et que cet organisme pourra collaborer au renouvellement de notre PFM/MADA.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe de la participation à la Fête de Pâques organisée par le service des loisirs.

Monsieur Denis Naud souligne la présence de calvettes défectueuses sur le territoire et du marquage de celles-ci par des drapeaux.

Monsieur Louis-Philippe Douville revient sur la question des OMH et de son opposition à leur fusion.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous entretient du degré d'avancement des travaux à l'AQPM et du délai de retour à la conformité. Par la suite, il nous informe que la RRGMRP tiendra deux journées portes ouvertes afin de présenter aux élus et à la population les services offerts sur le site de Neuville.

2018-04-09-059

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

Monsieur Jean Morissette de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait lecture du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

2018-04-09-060

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

À la suite du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2018-04-09-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMU-2016-165-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE COLPORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit des modalités visant à encadrer les activités de colportage sur le territoire des municipalités de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par l'introduction de ces mesures était de limiter les activités de colportage en autorisant uniquement les organismes sans but lucratif, les organismes communautaires et les associations sportives ou récréatives œuvrant sur le territoire des municipalités de la MRC à faire de la sollicitation à domicile;

CONSIDÉRANT QUE le règlement contient plus particulièrement une disposition visant à autoriser, à titre exceptionnel, les organismes ou associations de la municipalité (ou du milieu) à exercer des activités de colportage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont constaté au cours de la première année d'application du règlement que le fait d'autoriser les organismes ou associations du milieu à faire du colportage sur leur territoire pouvait porter à confusion;

CONSIDÉRANT QU'IL a également été constaté que cette disposition fut interprétée et appliquée de façon différente d'une municipalité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail chargé d'assurer le suivi relatif à l'application du règlement uniformisé RMU-2016 est d'avis qu'il y a lieu de procéder à une modification de celui-ci afin de préciser la portée des règles encadrant les activités de colportage et de s'assurer qu'elles soient appliquées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 12 mars 2018 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro RMU-2016-165-2018 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-04-09-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. André Filteau lors de la séance régulière tenue le 12 mars 2018 en vue de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 167-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-04-09-063

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2018 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 275 000\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 275 000\$ REMBOURSABLE SUR 15 ANS

ATTENDU QUE le véhicule d'urgence (unité #1013) est rendu à la fin de sa vie utile et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller M. André Filteau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le Règlement numéro 168-2018 décrétant l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le service de sécurité incendie prévoyant une dépense de 275 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 275 000\$ remboursable sur 15 ans soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

Madame Danielle D. DuSablou enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2018-04-09-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Saint-Casimir (ci-après appelé « *Municipalité* ») le 13 décembre 2010 par sa résolution 2010-12-13-549, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 12 mars 2018;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 169-2018 sur la gestion contractuelle soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-04-09-065

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à l'organisation d'activités entourant la Fête Nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Katy Grandbois, coordonnatrice aux loisirs à la Municipalité de Saint-Casimir, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2018.

ADOPTÉE

2018-04-09-066

EMBAUCHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à embaucher cette année une préposée à l'entretien des espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Thérèse Bélisle démontre de l'intérêt à nouveau à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Marie-Thérèse Bélisle soit engagée à titre de préposée à l'entretien des espaces verts pour une période de 26 semaines débutant le 1^{er} mai 2018 à raison de 28 heures par semaine au taux horaire de 13.64\$ plus 4% pour les vacances. Mme Bélisle sera payée sur le principe « temps fait / temps payé »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 63900 140 «Rémunération embellissement».

ADOPTÉE

2018-04-09-067

DEMANDE DE RALLONGER L'OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF VERS SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné sur le site de la MRC de Portneuf à l'onglet « *Transport collectif et adapté* » que pour bon nombre de personnes, utiliser le transport collectif constitue la meilleure façon de se déplacer pour fins de travail, d'études ou pour accéder à certains services;

CONSIDÉRANT que le transport collectif représente une alternative à l'automobile individuelle et qu'il améliore les perspectives de mobilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT que dans la région, la MRC a mandaté la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) pour offrir les services de transport collectif à sa population;

CONSIDÉRANT que la CRTP n'offre pas encore de transport collectif au quotidien aller-retour vers Saint-Casimir alors que le service de la Navette Québec-Portneuf, avec sa Ligne 2, se rend de Québec jusqu'à Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle offre de transport viendra soutenir le développement économique et touristique de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande officiellement à la MRC de Portneuf que la CTRP desserve dorénavant notre communauté avec une navette quotidienne (aller-retour) vers Québec.

ADOPTÉE

2018-04-09-068

ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à adhérer à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adhère en 2018 au Carrefour Action Municipale et Famille pour la somme de 76\$ (plus taxes)

D'IMPUTER cette dépense au poste 02 11000 494 « Association et abonnement »;

ADOPTÉE

2018-04-09-069

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / LIGNAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder au lignage des rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré aux Entreprises Gonet B.G. inc. de Québec au montant de 3 525.13\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 26 mars dernier.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs».

ADOPTÉE

2018-04-09-070

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS POUR LA SALLE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à de la surveillance à la salle paroissiale;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Baytech CNC inc. de Donnacona pour la somme de 757.69\$ (taxes incluses) pour l'achat d'un système de caméras de surveillance et ce, tel que décrit dans leur offre de service 560239.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien et réparations bâtiment »;

ADOPTÉE

2018-04-09-071

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'ALIMENTATION EN EAU DE L'USINE AQSC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il faut procéder à cette étude afin de prendre une décision éclairée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le mandat pour la réalisation d'une étude préliminaire en regard de l'alimentation en eau de l'usine AQSC soit adjugé à Cegertec inc. au montant de 13 490\$ (taxes en sus) et ce, selon leur offre de service # O-23263 du 8 décembre 2017;

D'INDIQUER à la compagnie Cegertec qu'elle devra tenir compte dans ses honoraires d'un montant de 1 724.63\$ (taxes incluses) déjà versé pour l'inspection du barrage (référence facture Cegertec #22993);

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2018-04-09-072

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES SENTIERS QUAD ET MOTONEIGE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à l'achat de panneaux afin d'indiquer aux visiteurs certains services offerts dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Signoplus de Trois-Rivières au montant de 268.00\$ (plus taxes) pour la réalisation de quatre (4) panneaux.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 649 «Signalisation »;

ADOPTÉE

2018-04-09-073

RETRAIT DES TRAVAUX DE VOIRIE RELATIFS À LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU PIED DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il faut procéder au retrait de certains travaux de voirie du contrat adjugé à la compagnie Cribtec inc. dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable du Pied de la Montagne (voir résolution 2017-05-08-093);

CONSIDÉRANT que la compagnie Cribtec est d'accord au retrait de certains éléments de voirie du contrat;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETIRER les éléments suivants du contrat :

| Item du bordereau | Montant (avant taxes) |
|---|----------------------------------|
| 1.5-a : Mise en forme du terrain du bâtiment et du chemin d'accès | 1 150.00\$ |
| 1.5-b : Chemins d'accès et aire de virage à construire | 10 000.00\$ |
| 1.6-d : Ensemencement hydraulique | 5 000.00\$ |
| 1.6-h : Végétalisation de la bande riveraine | 10 000.00\$ |
| Total : | 26 150.00\$ |

D'INDIQUER à la compagnie Cribtec inc. qu'elle devra tenir compte de ce crédit dans son décompte final;

D'INFORMER le surveillant de chantier, en l'occurrence WSP Canada inc., de cette décision.

ADOPTÉE

2018-04-09-074

PROJET D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à conclure une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, laquelle vise à établir les paramètres de collaboration entre la municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur :

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adhère en 2018 à l'Entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge pour la somme de 235.20\$ (plus taxes);

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à cette entente;

D'IMPUTER cette dépense au poste 02 22000 494 « Association et abonnement »;

ADOPTÉE

2018-04-09-075

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 / TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION AQSC

CONSIDÉRANT que la firme Cegertec a procédé à la vérification du décompte progressif #3 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau sur le réseau d'aqueduc du village;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant le décompte progressif # 3 au montant de 14 732.33\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018 et au fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-04-09-076

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2018-04-09-077

PARTICIPATION AU PROGRAMME « CLÉ EN MAIN »

CONSIDÉRANT que le programme Clé en main vise à offrir à des personnes qui ont des problèmes de santé mentale des logements sociaux subventionnés de qualité;

CONSIDÉRANT qu'une contribution municipale de 250\$ par année et par logement est demandée afin d'offrir ce programme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité régional a identifié trois personnes susceptibles d'être admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à soutenir cette initiative sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de contribuer jusqu'à un maximum de 750\$ en 2018 dans le cadre du programme « Clé en main ».

D'IMPUTER cette dépense au poste 02 52000 494 « Association et abonnement »

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-04-09-078

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h35.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire